

6

ANNEXE 6 L'AMF ET LE PUBLIC

- p. 296 **A**
Les commissions consultatives
- p. 298 **B**
Consultations, contentieux
et médiations
- p. 300 **C**
Le centre de documentation
et d'information du public

A Les commissions consultatives

Faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 621-2, III du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a constitué cinq Commissions consultatives permanentes appelées à l'aider à conduire sa réflexion et à forger sa doctrine au regard des évolutions des techniques, des produits, des structures de marché et de l'environnement juridique et financier national et international.

Ces cinq commissions sont composées d'experts désignés par le collège de l'AMF et présidées par des membres du collège à qui il revient d'animer leurs travaux et d'en rapporter les résultats devant le collège plénier.

- Organisation et fonctionnement du marché : cette commission suit notamment la préparation de la Directive sur les services financiers de même que la mise en application de la Directive "Abus de marché". Bernard Field en est le président et Jean-Pierre Pinatton le vice-président.
- Activités de compensation, de conservation et de règlement-livraison : cette commission a en charge le suivi des travaux internationaux dans ces domaines. Dominique Hoenn en est le président et Jean de Demandolx Dedons le vice-président.
- Activités de gestion individuelle et collective : cette commission est consultée sur l'application des textes européens, la création de nouvelles techniques de gestion, les principes en matière de règles de bonne conduite applicables à la gestion individuelle ou collective. Elle est présidée par Philippe Adhémar et vice-présidée par Monique Bourven.
- Opérations et information financières des émetteurs : cette commission a elle aussi à connaître des travaux européens et de leur application, telles que les directives prospectus, transparence ou offres publiques. Bernard Esambert en est le président et Antoine Giscard d'Estaing le vice-président.
- Épargnants et actionnaires minoritaires, présidée par Jean-Claude Mothié et vice-présidée par Claire Favre.

Les travaux conduits dans le cadre de CESR et de l'OICV feront l'objet d'un examen régulier de la part de ces commissions consultatives.

Chacune de ces commissions a élaboré son programme de travail et se réunit en moyenne une fois par mois.

Les services de l'AMF, et plus particulièrement la Direction de la régulation et des affaires internationales, pilotent les travaux préparatoires de ces commissions.

Composition des commissions consultatives de l'AMF

Organisation et fonctionnement des marchés :

M. Bernard Field *président*
M. Jean-Pierre Pinatton *vice-président*
 Jean-Pierre Aubin *Viel Tradition*
 Jean-François Bay *AFII*
 Thierry Coste *CASA*
 Gérald Harlin *Axa*
 Marie-Noëlle Dompé *cabinet Darrois-Villey*
 Jean-Bernard Laumet *HSBC/CCF*
 Jacques Hamon *CEREG*
 Alain Kayayan *analyste financier*
 Paul Le Cannu *Paris I*
 Patrice Marteau *PPR*
 Jean-Pierre Mattout *France-Télécom*
 Alain Moynet *BNP*
 Jean-Pierre Mustier *Société Générale*
 Yves Nachbaur *Banque de France*
 Patrick Stephan *Euronext*
 Hubert de Vauplane *BNP Paribas*

Activités de compensation, de conservation et de règlement-livraison :

Dominique Hoenn *président*
Jean de Demandolx Dedons *vice-président*
 Philippe Bissara *ANSA*
 Gérard Bourret *Ofivalmo*
 Philippe Castellanelli *HSBC/CCF*
 Xavier Chaillot *Société Générale*
 Emmanuel de Fournoux *AFEI*
 Michel Germain *Paris II*
 Pierre Guillemet *Euro Securities Partners*
 Yvon Lucas *Banque de France*
 Guy Mengin *OBC*
 Joël Merere *Euroclear*
 Philippe Pautzet *Arlys*
 Patrice Renault *Clearnet*
 Marcel Roncin *AFTI*
 Bernard Vibert *Crédit Lyonnais*

Activités de gestion individuelle et collective :

Philippe Adhémar *président*
Monique Bourven *vice-président*
 André Battestini *Ulysse Patrimoine*
 Christian Boisson *CAAM*
 Dominique Eugène *AFII*
 Gilles Glicenstein *BPAM*
 Philippe Goubeault *AGIRC*
 Guillaume Jalenques de Labeau *SPGC*
 Pierre Jolain *CCF/HSBC AM*
 Jean-Louis Landais *Banque de France*
 Pierre Lasserre *Exane*
 Jean-Louis Laurens *AxaIM*
 Eric Mijot *analyste financier*
 Gérard Pfauwadel
 Hélène Ploix *Pechel Industries*
 Roland Portait *Essec/CNAM*
 Bruno Prigent *Société Générale*
 Patrick Sellam *Cabinet Patrick Sellam*

Opérations et information financière des émetteurs :

Bernard Esambert *président*
Antoine Giscard d'Estaing *vice-président*
Olivier Azières *Deloitte*
Claude Baj *Galeries Lafayette*
Jean-François Biard *BNP-Paribas*
Dominique Bompont *Clifford-Chance*
Françoise Bonfante *UBS Warburg*
Eric Bourdais de Charbonnière *Michelin*
Bernard Bourigeaud *Atos Origin*
Franck Ceddaha *analyste financier*
Jean Cedelle *Crédit Lyonnais*
Martine Charbonnier *Euronext*
Jean-Pierre Cloiseau *Lafarge*
Philippe Crouzet *ACTEO*
France Drummond *Paris II*
Philippe Lagayette *JP Morgan*
Michel Léger *Ernst & Young*
André Lévy-Lang
Marie-Christine de Nayer *Société Générale*
Helman le Pas de Sécheval *Groupama*
Jacques Rossi
Bruno Van Ryb *BVRP Software*

Épargnants et actionnaires minoritaires :

Jean-Claude Mothié *président*
Claire Favre *vice-président*
Vincent Dutfoy *CLAS*
Agnès Gaultier de la Ferrière
*FAS - Fédération française des associations
d'actionnaires salariés et anciens salariés*
Marcel Jayr *membre du comité d'investisseurs
particuliers de l'ANSA et d'Euronext*
Pierre-Henri Leroy *Proxinvest*
Viviane Neiter *APAI - Association pour la promotion
de l'actionariat individuel*
Colette Neuville *ADAM*
François Perrin-Pelletier *FAIDER -
Fédération des associations indépendantes
de défense des épargnants pour la retraite*
Fabrice Remon *Deminor*
Marie-Claude Robert *premier médiateur de la COB*
Aldo Sicurani *FFCI*
Marcel Tixier *ANAF*
François de Witt *journaliste*

Les membres des commissions consultatives sont nommés pour une durée de trois ans.

B Consultations, contentieux et médiations

TABLEAU I : Demandes de consultation adressées au service juridique de la COB puis à celui de l'AMF par les professionnels, les autorités de contrôle et les autorités judiciaires en 2003.

	NOMBRE
DEMANDES DE CONSULTATION	
ORIGINES	
Autorités de contrôle et de marché	1343
Émetteurs	279
Avocats, conseils	355
Prestataires de services d'investissement	107
Associations	11
Autorités judiciaires	40
Commissaires aux comptes	9
THÈMES	
Marchés	1073
Instruments financiers	211
Sociétés commerciales	119
Appel public à l'épargne	152
OPCVM	132
SCPI	18
Autres produits de gestion collective	16
Gestion de portefeuille	141
Entreprises d'investissement	19
Démarchage et publicité	22
Autorités de contrôle et de marché	179
Divers	62
TOTAL DES DEMANDES DE CONSULTATION	2 144

Le service juridique a reçu en outre 1346 appels émanant de professionnels lors des permanences téléphoniques.

TABLEAU II : Contentieux en 2003

	NOMBRE
CONTENTIEUX	
THÈMES	
Marchés	80
OPCVM et gestion de portefeuille	14
SCPI	2
Autorités de contrôle et de marché	16
TOTAL	112

TABLEAU III : Demandes adressées au service de la médiation de la COB en 2003.

	NOMBRE
DEMANDES ADRESSÉES AU SERVICE DE LA MÉDIATION DE LA COB	
ORIGINES	
Investisseurs individuels	1 803
Autres investisseurs	33
Avocats	31
Divers	153
CIBLES	
Prestataires de services d'investissement hors courtiers en ligne	775
Émetteurs	751
Courtiers en ligne	284
Divers	210
THÈMES	
Produits collectifs	559
Gestion sous mandat	129
Transmission - exécution d'ordres	224
Tenue de comptes-conservation	153
Émetteurs et offres publiques	428
Fonctionnement général des marchés	252
Instruments financiers	116
Autres	159
TOTAL	2 020

En outre, 1 632 appels ont été reçus lors des permanences téléphoniques.

C Le centre de documentation et d'information du public

Le centre de documentation et d'information du public¹ est ouvert, de 10h30 à 16h30, du lundi au jeudi inclus, à toute personne ayant besoin de faire une recherche sur les domaines d'activité de l'AMF et sur les sociétés cotées sur les marchés réglementés français.

1

La mission du centre

Outre son rôle interne, le centre de documentation a pour fonctions principales vis-à-vis du public :

- de répondre aux demandes d'information faites par téléphone, par courriel² ou par courrier ; en cas de recherche approfondie, un rendez-vous est fixé avec le correspondant,
- d'accueillir sur place toute personne qui souhaite effectuer des recherches : professionnels, étudiants, épargnants.

Le centre de documentation réoriente au besoin certaines personnes sur les services opérationnels de l'AMF.

2

Le fonds documentaire

Le centre de documentation propose à la consultation :

- une base documentaire électronique (WICDIP), actualisée chaque semaine, et proposant plus de 40 000 documents ;
- 1 100 dossiers thématiques et historiques, alimentés jusqu'en 2001 au format papier et, à partir de 2002, disponibles dans la base documentaire électronique WICDIP ;
- 7 000 ouvrages spécialisés sur les mécanismes boursiers, les marchés financiers, le droit de la bourse et des sociétés, la réglementation financière internationale, les OPCVM (SICAV, fonds commun de placement), les nouveaux produits financiers, les questions relatives à l'épargne et à l'investissement, la vie des entreprises, etc. ;
- une collection de rapports annuels et d'articles de presse des sociétés cotées sur les marchés réglementés français sur cinq ans ;
- 320 titres de périodiques boursiers, financiers, juridiques et économiques, dont 25 % en langue anglaise ;
- des CD-Rom en consultation libre.

3

Les services offerts en 2003

En 2003, le centre de documentation a reçu 1 520 visiteurs, en augmentation de 15 % par rapport à 2002.

En 2003, le centre de documentation a répondu à 3 780 demandes téléphoniques :

- 78 % des demandes ont obtenu une réponse immédiatement ou dans la journée
- 6 % ont donné lieu à un rendez-vous pour une recherche sur place
- 15 % ont été réorientées sur d'autres services de la COB
- 1 % ont été réorientées sur d'autres organismes.

Les appels téléphoniques pour la recherche d'information ou de documentation ont augmenté de 27 %.

Les questions-réponses par courriel continuent de progresser, de l'ordre de 5 % en 2003, avec 1 266 courriels.

4

Les régions

Plusieurs délégations de la Banque de France disposent également d'un centre de documentation ouvert au public. Elles mettent à disposition, pour consultation sur place, les publications de l'institution et souvent des informations sur les sociétés cotées :

AMIENS	03 22 82 28 00
BORDEAUX	05 56 00 14 14
CHÂLON-SUR-MARNE	03 26 66 71 00
DIJON	03 80 40 41 41
LILLE	03 20 40 47 47
LIMOGES	05 55 11 53 00
LYON	04 72 41 25 25
MARSEILLE	04 91 04 10 10
METZ	03 87 39 94 00
NANTES	02 40 12 53 53
ORLÉANS	02 38 77 78 78
RENNES	02 99 25 12 12
TOULOUSE	05 61 61 35 35

¹ Le centre de documentation se situe 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02.

Horaires et conditions d'accueil : permanence téléphonique, du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30
Tél. : 01 53 45 62 00.

Accueil des visiteurs avec ou sans rendez-vous, de 10h30 à 16h30 du lundi au jeudi. Du 1er juillet au 22 août 2003 : services au public le mardi et le jeudi uniquement.

² centrededoc@amf-france.org